



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<u>Date de convocation</u> 15 juin 2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21	Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	Absents excusés : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.

Délibération
N°27-2022

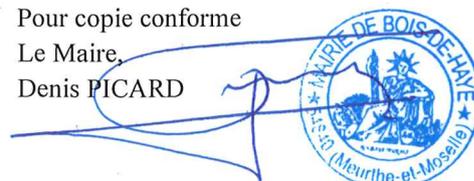
OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opération patrimoniales) section investissement afin de permettre l'intégration de travaux comme suit :

Chapitre globalisé 041	Recettes			Dépenses
	84751			84751
Imputation provisoire des travaux	Montants	Imputation définitive aux immobilisations	Désignation	Montants
Bâtiments-2313	58 544 €	2151	Plan Topographique- aménagement rue du lavoir	694 €
		2128	City stade	57 850 €
Installations, matériels et outillages techniques- 2315	26 207 €	2113	SILO	22 296 €
		2116	Extension du cimetière	3 911 €
	84751			84751

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ouvrir les crédits nécessaires à ces opérations.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<p><u>Date de convocation</u></p> <p>15 juin 2022</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	---

Délibération
N°26-2022

PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES ET INTERMEDIAIRES DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-1, IV dans sa version applicable au 1^{er} juillet 2022 et R.2131-1, II ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 ;

Considérant que les communes de moins de 3500 habitants doivent, par délibération du conseil municipal, choisir un mode de publication entre l'affichage, la publication sous forme électronique ou la publication sur papier ;

Considérant qu'à défaut de délibération à ce sujet, la publication sous forme électronique est imposée ;

Considérant que, dès lors qu'une commune de moins de 3500 habitants opte pour une publication sous format papier de ses actes, ils doivent être mis à la disposition du public en mairie, de manière permanente et gratuite ;

Considérant que le conseil municipal peut modifier son choix à tout moment ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rendre publics les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles par publication sous forme électronique.

Cette délibération est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<u>Date de convocation</u> 15 juin 2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSÉ, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Secrétaire de Séance</u> Sarah TRICHOT	<u>Absents excusés</u> : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.

Délibération
N°25-2022

MARCHE TRAVAUX DE VOIRIES 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le code des Marchés Publics et notamment l'article 33 et 57 à 59,

Considérant la volonté de la commune de mener l'opération de travaux de voiries,

Vu la délibération du 4 avril 2022 approuvant le projet de travaux de voiries,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 avril 2022 sur la plateforme SPL XDemat et au BOAMP,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 7 juin 2022,

Vu le rapport de la commission d'analyse des offres en date du 7 juin 2022,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire,

Considérant au regard des critères contenus dans l'avis de publicité repris dans le règlement de consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celles des entreprises ci-dessous correspondent le mieux aux critères et constituent les mieux-disantes,

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres en tenant compte de la pondération des critères ;

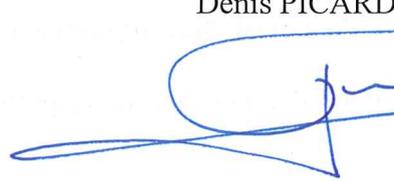
Considérant les offres des entreprises retenues (voir tableau ci-après),

LOT	DESIGNATION	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	MONTANT RETENU EN € HT
1	Aménagement de surface et réseaux secs – Rue Saint-Hubert	LOR TP	79 970.65 €
2	Aménagement de surface et réseaux secs – Chemin des Chanelles – Rue de la Commanderie - Placettes	LOR TP	397 242.90 €
3	Réseau Basse Tension	LACIS	16 065.50 €
4	Réseau éclairage public	LOR TP / CITEOS	33 851.00 €
TOTAL			527 130.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant les travaux de voiries 2022 citées ci-dessus, pour un montant global de 527 130.05 € HT,
- Précise que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif 2022.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<p><u>Date de convocation</u></p> <p>15 juin 2022</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	--

Délibération
N°31-2022

BONS D'ACHAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir des montants de bons d'achat à offrir lors du départ d'employés et de stagiaires.

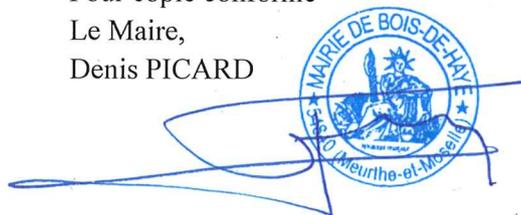
Monsieur le Maire propose d'offrir un bon d'achat d'un montant de :

- 150 euros lors du départ d'un employé de la commune (fin CDD, mutation...),
- 50 euros lors de la fin d'un stage d'une durée de minimum d'un mois et demi,
- 30 euros lors de la fin d'un stage d'une durée inférieure à un mois et demi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6714.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<p><u>Date de convocation</u></p> <p>15 juin 2022</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Sarah TRICHOT</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
--	--

Délibération
N°30-2022

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de créer trois emplois permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive).

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

Que les dépenses sont inscrites au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2022

<u>Date de convocation</u> 15 juin 2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.
<u>Secrétaire de Séance</u> Sarah TRICHOT	<u>Absents excusés</u> : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.

Délibération
N°29-2022

ACHAT D'UNE CUISINE

Monsieur le Maire explique que le locataire actuel du logement communal de 125 m² à Sexey-les-Bois a donné son préavis et qu'il sera effectif au 6 juillet 2022.

Ce locataire avait installé une cuisine aménagée à son arrivée avec l'accord de la municipalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter cette cuisine (meubles, évier et plaques de cuisson), sans l'électroménager, au locataire pour un montant de 350 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ACHETER la cuisine équipée pour un montant de 350 €.
- DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2022 à l'article 60632.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUN 2022

<u>Date de convocation</u> 15 juin 2022 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21 <u>Secrétaire de Séance :</u> Sarah TRICHOT	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.</p> <p>Etaients présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Philippe LOUIS, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Aurélien PARISSSE, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Sarah TRICHOT, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p>Absents excusés : Mme Françoise LAVILLAT, M. Bertrand LEPOUTERE, M. Thierry MARCHAL (procuration à M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT.</p>
---	---

**Délibération
N°28-2022**

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre de certaines sociétés pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies,

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 10.60 €, correspondant à la liste des produits dressée par le comptable public.

	3.02 €
ORANGE	7.20 €
	0.38 €

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

